

**COMPTE RENDU DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS RELEVANT DES MINISTRES
CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES
(LISTE D'APTITUDE)
19 juin 2014**

CAP présidée par : M. Chevallereau, Sous-directeur DRH1

Déclaration préalable des élus CGT:

Une fois de plus cette année, nous examinons une liste d'aptitude à la catégorie « B » soumise à des ratios misérables et dérisoires imposés par Bercy et la Fonction Publique sous la pression de la poursuite de la politique désastreuse de la MAP et de la réforme de l'Etat.

6000 agents de catégorie « C » remplissent les conditions pour 40 postes à pourvoir à la promotion !

Situation de plus en plus ubuesque dans laquelle les élus du personnel deviennent les croupiers d'une grande roulette !

Nous condamnons cette année encore cette politique néfaste aux missions publiques et nous exigeons une augmentation significative des ratios de façon à tripler au minimum les postes offerts et à la liste d'aptitude et aux examens professionnels.

Les régions, les services doivent tous être servis en promotion chaque année !

Il faut arrêter la poursuite infernale de la ruine de la fonction publique et notamment des catégories « C » et « B ».

Malheureusement, ce n'est pas la voie qui est prise et le récent rapport de la Cour des Comptes ne laisse rien présager d'encourageant. Au contraire, il préconise l'aggravation de cette politique désastreuse de suppression d'emplois de fonctionnaires (un départ à la retraite sur 3 remplacé), de blocage des salaires, en remettant en cause la durée du travail, les arrêts maladie, les congés...

Bref, traitement de choc qui achèvera le mourant !

Halte à la folie délirante des sages de la rue Cambon !

Cette politique là ne pourra qu'aggraver un autre grave sujet de préoccupation que nous devons soulever :

Souffrance au travail, harcèlement moral, discrimination sont monnaie courante dans les services et le sort qui est fait aux agents ne pourra que noircir un peu plus le tableau. Suicides, tentatives de suicide, dépression sont aujourd'hui une réalité dans les services des Ministères sociaux ! Nous refusons de mourir et de souffrir pour le travail, par le travail !

Cette situation est révélatrice des conséquences des modes de « management à la carte » pratiqués par l'encadrement de proximité. Ceci a d'ailleurs été relevé par la cellule d'écoute ministérielle et très souvent par les médecins de prévention.

Nous constatons au travers des comptes rendus d'entretiens professionnels que très souvent les supérieurs hiérarchiques et encadrants de proximité qui conduisent les entretiens dans lesquels ils apprécient entre autres la valeur professionnelle des agents n'ont à ce jour AUCUNE OBLIGATION de justifier eux-mêmes d'une compétence au management et à la conduite des E.P.

La CGT exige que ces managers de proximité justifient d'une attestation de compétence identifiée par les niveaux figurant clairement dans la note DRH du 21/08/2012 visée par le chef de service DRH. Il faut que ces mesures deviennent enfin réalité

Les représentants du personnel et particulièrement les élus CGT que nous sommes ne peuvent remédier en CAP aux conséquences du nombre scandaleusement dérisoire de promotions de la catégorie C en B, notamment pour les collègues aux acquis professionnels et ancienneté importants qui partiront en retraite sans promotion et donc sans avoir achevé leur déroulement de carrière.

Seul un puissant rapport de force permettra de renverser la cure d'austérité et la destruction des acquis sociaux et statutaires hérités du programme du Conseil National de la Résistance.

ORDRE DU JOUR

Assemblée plénière

I - Etat d'avancement du procès-verbal de la commission administrative paritaire du 14 juin 2013 (liste d'aptitude 2013)

Le procès-verbal est en cours de signature et sera soumis à l'approbation de la prochaine CAP.

II – Titularisation de travailleurs handicapés recrutés en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Sous réserve de l'avis favorable du jury d'évaluation, 4 titularisations sont proposées à la CAP.

Pour plus de précisions, contactez vos élus

III– Titularisation de secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales

Tableau 1 : Titularisation de secrétaires administratifs de classe normale stagiaires en application de l'article 11 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié

Nom	GRADE	Affectation administrative
DAVILLARS,Jeannette	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE
FALLA,Katia Isabelle	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT77
MAURELET,Jean-Philippe	SACN	ARS Champagne-Ardenne
SKVARIL,Laurent	SACN	DRJSCS Centre
JEHMA,Nihed	SACN	DIRECCTE PICARDIE-UT60
SCHRICKE,Laurence	SACN	DIRECCTE du Centre
DEHEDIN,Delphine	SACN	DIRECCTE de Picardie
TANCOGNE,Marion Laurie	SACN	DIRECCTE de Picardie
DUJARDIN,Franck	SACN	DDCSPP de la Marne
LALOT,Dominique	SACN	Division des Cabinets
ADAMSKI,Aurélien	SACN	Del. Gen. Emploi & Form. Pro.
OUVRARD,Stéphanie	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT92
GRAND,Delphine	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT93
LAFFORGUE-CRESCI,Hélène	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT93
FALL,Nadia	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT94
VALLET,Kevin	SACN	DIRECCTE du Centre
ASPLANATO,Marie-Louise	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE
CHEMAMA,Raphaël	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE
COTE,Svitlana	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE
TOLEDANO,Marie-Sol	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT75
KENGADARANE, Céline	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE

: TITULARISATION DANS LE CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS (point d'information suite à la CAP du 14 juin 2013)

Nom	Libellé Grade	Libellé Affectation administrative	Date de titularisation
AUDEOUD,Dominique	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT92	14/01/2014
CERIL,Denise	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE	12/11/2013
DURAND,Cyrielle	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT75	01/11/2013
ELIAZORD,Gaston Irma	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT91	26/11/2013
ESPRIT,Gaëlle	SACN	DIRECCTE CHAMP ARDENNES-UT52	01/11/2013
FERREIRA,Sabrina Emilie	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE	19/11/2013
HEROS,Emmanuelle	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT94	01/12/2013
LE BOULER,Patricia	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE	05/11/2013
ORMES,Mariannick	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT92	17/12/2013
ROUSSEAU,Tiphaine	SACN	Dir.Adm.Gale Et Moder.Services	01/12/2013
RUHLMANN,Marion	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT95	01/11/2013
SASSI,Rafik	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT94	01/02/2014

SEU,Julie	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE	17/12/2013
SULMONA,Liliane	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT75	01/11/2013
VERRIERE,Nelly	SACN	DIRECCTE ILE DE FRANCE	11/11/2013
WESTERLIN,Sonia	SACN	Dir.Adm.Gale Et Moder.Services	24/01/2014
ZIMMERMANN,Sophie	SACN	ARS Lorraine	01/01/2014

IV- Approbation de la liste des lauréats de l'examen professionnel Sauvadet 2014

Pour toute précision, contacter vos élus

V- Examen des demandes d'intégration dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales

Pour toute précision, contacter vos élus

VI -Examen des demandes de prise en charge dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales

Pour toute précision, contacter vos élus

VII-Point sur les suites de la CAP mouvements du 22 mai 2014

Pour toute précision contacter vos élus.

VIII - Examen du projet de liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2014

CALCUL DES POSTES OUVERTS A LA PROMOTION :

Au titre de 2014, 80 postes sont ouverts à la promotion, dont 40 pour l'examen professionnel et 40 pour la liste d'aptitude

Le nombre de 3190 agents de catégorie B (corps d'accueil) en activité au 31/12/13 sert de base au calcul du nombre de poste offerts à la promotion. Le mode de calcul est le suivant : tout d'abord 5% de ce chiffre sont extraits puis on extrait 50% de ces 5%. ce qui nous donne 80 promotions possibles réparties à égalité entre la Liste d'aptitude (soumise à la CAP) et l'examen professionnel à venir.

Il y avait donc 40 postes à attribuer lors de l'examen de cette liste d'aptitude.

OBSERVATIONS SUR LES MENTIONS

Les dossiers des agents qui n'obtiennent pas de promotion peuvent faire l'objet de 3 niveaux de « mention » :

« EVOQUE » caractérise un dossier non retenu par l'administration mais dont les représentants du personnels établissent la qualité.

« SIGNALE » : concerne les dossiers cités par les représentants du personnel et qui retiennent l'attention de l'administration

« MENTION PARTICULIERE » : dossier ayant fait l'objet de l'unanimité administration et représentants du personnel. Un rapport très circonstancié de la part de la direction concernée devra justifier l'absence de l'agent en position de promotion l'année suivante.

Pour plus de précision sur la mention que vous auriez pu obtenir, contactez vos élus. La liste ci après ne retrace que les promotions obtenues.

AVEC LES RESERVES D'USAGE et SAUF ERREURS OU OMISSIONS

ADMINISTRATION CENTRALE

DGCS	BERTHELOT,Colette
DRH	BERTHELIN,Martine
DVC Sante	BOUGUERRA, Zohra
MNC	ORTEGA,Laurette

ARS

CENTRE	HARDY,Christine
CHAMPAGNE-ARDENNE	PERSON,Veronique
CORSE	MURATI Chantal
HAUTE NORMANDIE	PARISSOT,Patrick
LANGUEDOC-ROUSSILLON	GARCIA,Elisabeth
LORRAINE	FRANC,Marie-Thérèse
MIDI-PYRENEES	MOREL,Martine
PAYS-DE-LA-LOIRE	CORDON,Catherine
REUNION	GONTHIER,Marie Paule

DRJSCS

BASSE-NORMANDIE	HEBERT, Alain
BOURGOGNE	COUCHE MOUREY ,Sylvie
BRETAGNE	BIDORFF,Annie
GUYANE	PEZIN,Véronique
ILE-DE-FRANCE	LEMOING, Mauricette
LANGUEDOC-ROUSSILLON	ASTRE,Nicole
MIDI-PYRENEES	SENESE Patricia
PACA	BENOIT,Patricia
PAYS-DE-LA-LOIRE	JEANDEMANGE,Bernard

DIRECCTE

AUVERGNE	LEMOULE Josette
BASSE-NORMANDIE	LEVERDIER,Odile
BOURGOGNE	ROS,Francoise
BRETAGNE	BINET,Claudine
CORSE	SERIO,Paule
FRANCHE-COMTE	GUILLEMIN,Christine
FRANCHE-COMTE	VERNIER,Elisabeth
ILE-DE-FRANCE	MARTIN, Adeline
ILE-DE-FRANCE	Le BAIL, Marie-José
LANGUEDOC-ROUSSILLON	MARTINEZ Chantal
LIMOUSIN	SELBA,Angelika
LORRAINE	HARDY,Agnès
PAYS-DE-LA-LOIRE	BOILARD,Danielle
POITOU-CHARENTES	DESFONTAINES,Marie-Laure
RHONE-ALPES	PERRET,Marielle Marie Ange
REUNION	CHALUMEAUX,Didier

ETABLISSEMENTS

INTEFP	BEIGNEIZ,
--------	-----------

DETACHES

MAD Agence service civique	MOUSQUEY Marianne
----------------------------	-------------------

Point IX - Recours indemnitaire

Pour plus de précisions, contacter vos élus

Assemblée restreinte N°1

-Recours relatifs aux entretiens professionnels

Pour plus de précisions, contactez vos élus

- Questions diverses

Les représentants du personnel déplorent la pratique de certaines DRFIP qui estiment que les élus en CAP issus des DDI, ne faisant plus partie des services du MSS, n'ont plus droit à l'indemnité d'hébergement prévue par l'arrêté de juillet 2012.

Vos représentants

MERLE, Catherine

Changement d'affectation en cours, s'adresser à syndicat-cgt-unas@sante.gouv.fr

DOPLAT, Christian

Mail : christian.doplat@drjscs.gouv.fr

Tél. : 04.73.34.99.76

(pensionné radié des cadres au 1^{er} septembre 2014)

BRISSAT, Patrice

Mail : patrice.brissat@sg.social.gouv.fr

Tél. : 01.40.56.40.59

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !

Rejoignez la CGT !!!

BULLETIN D'ADHESION AU SNASS-CGT

Nom :

Prénom :

Corps/Grade :

Date de naissance :

Adresse administrative :

.....

Tél. :

E-mail :

**A remettre à un militant CGT ou à renvoyer par courrier
à l'adresse :**

**Permanence SNASS-CGT - Bureau 0435 Ministère de la
Santé – 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP**

ou par mail : syndicat-cgt-unas@sante.gouv.fr